

LÉON FABRE

MORALES SOPHISTIQUES

ET

MORALE POSITIVE



CHEZ L'AUTEUR-ÉDITEUR

95, COURS D'ALSACE-ET-LORRAINE, BORDEAUX

—
1912

Hommage cordial de l'auteur

LÉON FABRE

MORALES SOPHISTIQUES

ET

MORALE POSITIVE



CHEZ L'AUTEUR-ÉDITEUR

95, COURS D'ALSACE-ET-LORRAINE, BORDEAUX

—
1912

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS DEPARTMENT

MORALES SOPHISTIQUES

ET

MORALE POSITIVE

Elle est vraiment extraordinaire cette morale soi-disant scientifique (professée par certains) qui commence par déclarer inexistant l'objet même de la science morale, à savoir le devoir, le devoir et les concepts qui en dérivent ou qu'il implique.

Qu'étudiera donc la morale, si elle n'étudie pas les choses morales?

La cause me paraît entendue.

Mais ce qu'il faut rechercher, c'est d'où provient, chez tant d'esprits hautement cultivés, une telle aberration, car il n'est pas d'autre mot.

Cette aberration a sa source, à n'en pas douter, dans une conception erronée de la science.

J'ai essayé de dégager, dans un travail antérieur, l'idée générale de science.

J'ai montré que toute science avait un objet, un objet à elle; que toute science aussi, rationnelle en droit, était appelée, appuyée sur la logique, à édifier une série pour ainsi dire mathématique de théorèmes.

La science morale ne fait pas exception à la règle. Elle étudie un aspect particulier du réel : l'activité sociale de l'homme. Elle a, comme toute science, ou peut avoir, ses axiomes et ses théorèmes.

La science morale, dis-je, étudie l'activité sociale de l'homme. Eh bien, dans un tel objet trouvent place les notions de mérite et de démérite, de blâme et d'éloge, etc., qui — évidemment — sont inconnues en arboriculture¹.

Tout comme en physique trouvent place les notions de chaud ou de froid, qu'ignore l'arithmétique.

Une fausse idée de la science entache donc d'erreur *ab ovo* une morale qui n'a de scientifique que le nom.

Qui dit morale scientifique dit morale basée sur l'observation rigoureuse et la stricte logique, et que vérifie l'expérience, en un mot morale exacte.

Il suit de là que morale scientifique cela ne veut pas dire morale rationnelle, du moins exclusivement rationnelle. Une morale purement rationnelle serait à coup sûr entachée d'erreur, car le raisonnement ne pouvant, en aucun domaine, suppléer les données de l'intuition sensible, s'il ne demande pas ces données à l'observation, les empruntera, qu'il le veuille ou non, à l'imagination, cette « maîtresse d'erreur et de fausseté ».

Qui ne voit, en effet, que les généralisations de notre esprit peuvent être abusives, et les solutions qu'elles donnent, d'après des jugements formés antérieure-

1. « Dès l'instant qu'on admet dans le monde social l'existence de lois en tous points semblables à celles qui régissent la chute d'une pierre, il est aussi puéril de rendre un individu, quel qu'il soit, responsable de ses actes, que de blâmer l'arbre chétif ou de féliciter l'arbre vigoureux. » (Bayet, *Morale scientifique*, Alcan, 1905.)

ment ou extérieurement à la réalité considérée, illégitimes, et du tout au tout.

Nous nous trouvons en présence, dans la société (et les hommes se sont toujours trouvés et se trouveront toujours en présence dans toute société), de règles de conduite objectives, variables avec les divers groupes sociaux où nous sommes engagés, lesquelles résultent de la solidarité morale qui y règne.

Ces règles, pour être variables à l'infini, ne sont nullement arbitraires : elles sont fonction de la nature des milieux sociaux où elles s'élaborent. On pourra donc chercher les lois générales de leur formation et de leur développement. Mais il faudra bien se garder, chemin faisant, de mettre à la place des lois que nous pourrions dégager de l'observation précise des phénomènes moraux les convenances plus ou moins séduisantes d'un système.

Ainsi, voyez l'erreur des sectateurs des morales de l'intérêt, bien ou mal entendu. Ils nient le désintéressement. Pourquoi ? Parce que le désintéressement n'est pas logique (oublier son intérêt serait oublier sa vie, son être ; donc...). Vous entendez bien : ils ne se demandent pas si, en fait, il est des actes qui sont accomplis sans calcul, sans calcul d'aucune sorte, spontanément. Les auraient-ils sous les yeux, d'ailleurs, ils ne les verraient pas ; au travers du prisme de leur prévention, ils les apercevraient faussés et tout irisés de motifs égoïstes. Non ! ils argumentent ; ils se demandent, bons Byzantins, si c'est logique. Vous voyez le mécanisme : ils nient les faits, — ou les déforment, — et cela au nom d'une idée, car ces utilitaires, chose admirable, sont, comme aurait dit Napo-

léon, des « idéologues » ! Au nom de l'idée que leur a laissée leur vie dans des sociétés d'hommes à tempérament froid, calculateur, qui ne perdent jamais de vue leur intérêt, — idée qu'ils généralisent et appliquent à des faits qu'elle ne peut exprimer, qui sont en dehors d'elle.

De ce qu'un homme intelligent, sérieux, n'agit pas, dans certaines sphères de son activité tout au moins, sans considérations prudentes, mais au contraire agit après avoir pesé, calculé les conséquences de son acte, vu l'intérêt qu'il y avait pour lui à faire ceci et non cela, ils concluent que l'on ne peut, en aucun cas et de quel genre d'activité qu'il s'agisse, accomplir un devoir contrairement à son intérêt. Ils estiment que si le devoir que nous remplissons semble aller contre des intérêts momentanés, il est conforme, au fond, à notre intérêt *bien entendu*, qui gagnera à l'accomplissement de ce devoir.

Remarquez que des raisonnements de ce genre sont du pur verbiage, une sorte d'art pour l'art en argumentation, une activité mentale qui elle-même révolte notre sens moral et révèle son sophiste à cent pas.

Car cette épithète de « bien entendu » est d'une élasticité infinie. Le raisonneur inutile, qui veut briller, avant tout, qui veut encore et toujours avoir le dernier mot, que nul scrupule de vérité n'arrête d'ailleurs, pourra toujours déclarer, devant un devoir accompli : il a accompli son devoir, au détriment d'intérêts considérables, mais il avait un intérêt bien plus grand à l'accomplir, car, s'il ne l'eût pas accompli, il n'eût plus eu aucune considération, aucun crédit, etc.

Sans doute. Mais ce qui serait instructif, — plus instructif que tous ces mobiles que nos disséqueurs d'âmes prêtent gratuitement à leur sujet, — c'est de savoir si, en fait, la personne en question s'est livrée à une série de calculs intéressés, ou a agi tout simplement par un sentiment d'honnêteté, de justice.

Et ici il serait difficile à l'ingéniosité du contempteur de la conscience humaine de fausser ces réalités du cœur humain : honnêteté, justice, et de dire que ce sont des éléments dans l'arithmétique des intérêts.

Évidemment, si l'honnête homme sacrifie quand il le faut son intérêt propre, évidemment, cela ne fait pas de doute (c'est même d'une logique tout à fait élémentaire), c'est parce que son honnêteté a pesé davantage en lui que toute autre considération. Cela n'est pas douteux. Mais ne voyez-vous pas qu'en l'espèce l'on ne peut pas parler de calculs, de supputations préalables, de spéculation intéressée, cette spéculation, ces calculs, ce maquignonnage intime et l'honnêteté étant contradictoires ?

Mais laissons ces sophismes, qu'éternellement on remâchera et ressassera, et qui n'ont jamais fait avancer d'un pas la constitution d'une science morale.

Car il est une préoccupation plus sérieuse : c'est de rassurer les âmes inquiètes qui s'alarment de cette variabilité des règles morales dans le temps et dans l'espace, de ce « sociologisme » qu'on leur a présenté souvent comme un mécanisme où l'individu disparaît, où notre subjectivité n'a que faire, de ce processus sans conscience, de cette évolution qui crée au hasard et qui, force aveugle, dévore ses propres créations.

Plus de bien, plus de mal, si ce qui est mal ici est

proclamé bien là. « Plaisante justice qu'une rivière ou une montagne borne ! »

Un mot suffira pour mettre fin à cette ironie amère.

De ce que la nature des règles varie, il ne s'ensuit pas que la règle cesse d'être la règle. Un jugement de confrontation entre l'acte et le devoir, en d'autres termes un examen de la conduite du sujet, est donc toujours légitime, toujours légitime la distinction du bien et du mal.





